

1. *Débitrice*: **Garage et carrosserie de l'Autoroute Morges SA, 1110 Morges**
2. *Remarques*: Le rapport au 31 décembre 2005, établi selon l'article 330 al. 2 LP, relatif à la liquidation concordataire précitée, est mis à la disposition des créanciers, pendant vingt jours dès la présente publication, et peut-être consulté, sur rendez-vous préalable (tél. 021 641 46 46), au bureau du liquidateur, Patrice Lambelet, c/o BfB Fidam révision, Av. Jomini 8, 1004 Lausanne.  
  
P. Lambelet, commissaire au sursis concordataire  
1004 Lausanne 9

(03323614)